du 17 au 20 novembre 2025

107° CONGRÈS DES MAIRES

ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE



PROGRAMMATION



PALAIS DES CONGRÈS D'ISSY LES MOULINEAUX

Interventions de David LISNARD, président de l'AMF. et de Naïma MOUTCHOU, ministre des Outre-mer

PALAIS DES CONGRÈS D'ISSY LES MOULINEAUX

Impacts du changement climatique et transition écologique: les élus d'Outre-mer en première ligne

PALAIS DES CONGRÈS D'ISSY LES MOULINEAUX

Intervention de Micheline JACQUES, présidente de la Délégation aux Outre-mer du Sénat

PALAIS DES CONGRÈS D'ISSY LES MOULINEAUX

Sécurité dans les communes d'Outre-mer



10h à 12h30 LE GRAND FORUM

La place du maire dans la sécurité : de la prévention de la délinquance à la coordination avec l'état

10h à 12h SALLE LIBERTÉ

Culture et sport : simples variables d'ajustement ou outils de cohésion sociale?

10h à 11h30 SALLE ÉGALITÉ

Lever les contraintes à la maîtrise foncière au service des politiques d'aménagement

10h à 11h30 SALLE FRATERNITÉ

La place des personnes en situation de handicap dans la commune

10h à 12h SALLE DÉMOCRATIE

Dix ans après la loi économie sociale et solidaire, réaffirmer les enjeux locaux

10h à 13h SALLE MARIANNE

Pour un aménagement durable, sobre et adapté aux climats ultramarins

2

10h à 11h30 SALLE NATION

Le bien-être animal

11h30 à 13h00 SALLE ÉGALITÉ

L'affirmation de stratégies territoriales d'agrivoltaïsme

11h30 à 13h00 SALLE NATION

L'extinction du réseau cuivre (téléphonie et ADSL) : le plan de fermeture prend de l'ampleur

11h30 à 13h00 SALLE FRATERNITÉ

Quelle actualité pour le statut de l'élu local?

13h30 LE GRAND FORUM SÉANCE D'OUVERTURE

- Remerciements de Mayotte aux Maires de France
- Hommage à Daniel HOEFFEL
- Intervention d'Anne HIDALGO
- Assemblée générale extraordinaire et ordinaire
- Interventions de David LISNARD et André LAIGNEL
- Débat d'orientation générale
- Intervention du général Fabien MANDON,

MERCREDI 19 NOV.

9h30 à 12h30 LE GRAND FORUM

Engagement des jeunes et renouvellement politique en 2026 : Enjeux, perspectives et outils

9h30 à 11h SALLE LIBERTÉ

Service public de la petite enfance : une ambition fragilisée par des moyens insuffisants

9h30 à 11h SALLE FRATERNITÉ

Intelligence artificielle: opportunités et vigilance pour la gestion publique locale

9h30 à 11h30 SALLE NATION

Infractions aux règles d'urbanisme, comment les sanctionner?

10h à 12h SALLE ÉGALITÉ

Préparer la gestion financière du prochain mandat: leviers et outils pour les communes et les intercommunalités

OUVERTURE / FIN DU CONGRÈS

10h à 12h SALLE DÉMOCRATIE

Préparer nos communes aux prochains événements climatiques

10h à 11h SALLE MARIANNE

Atelier MAIRIE 2000 : le biométhane, levier d'économie circulaire territoriale

11h à 12H30 SALLE LIBERTÉ

Baisse démographique : quels impacts pour la carte scolaire?

11h15 à 12h30 SALLE FRATERNITÉ

Cybersécurité: quelles obligations, quelle protection face aux menaces croissantes?

11h15 à 12h30 SALLE MARIANNE

Atelier FONPEL fin de mandat ou nouveau mandat: comment bien épargner pour sa retraite d'élu local, quels nouveaux services?

14h à 16h SALLE LIBERTÉ

Transition écologique, construire sa stratégie de mandat

14h à 18h SALLE ÉGALITÉ

Elections municipales 2026: Bien préparer le scrutin et anticiper la suite?

14h à 15h30 SALLE FRATERNITÉ

Des communes confrontées à une aggravation

de la pauvreté

14h à 15h30 SALLE DÉMOCRATIE

Quelle place pour les EPCI dans le débat des municipales?

14h30 à 17h30 LE GRAND FORUM

L'accès aux aides et à l'ingénierie pour les territoires ruraux, s'organiser pour en bénéficier

14h30 à 16h SALLE NATION

Les nouveaux moyens de paiement

15h30 à 17h SALLE MARIANNE

Constats et perspectives pour les finances du bloc communal en ile-de-france

15h45 à 17h15 SALLE FRATERNITÉ

Les gens du voyage : quel bilan de la loi Besson

15h45 à 17h30 SALLE DÉMOCRATIE

La politique de la ville : entre avenir incertain et enjeux de cohésion nationale

16h15 à 17h15 SALLE LIBERTÉ

L' annexe environnementale

16h15 à 17h30 SALLE NATION

LES GRANDS DÉBATS

Coopérer pour mieux gérer : quels leviers financiers à la main des élus locaux pour faire face aux enjeux climatiques?



9h30 à 12h30 LE GRAND FORUM

Finances locales : entre priorités nationales et urgences locales, le grand écart

9h30 à 11h SALLE ÉGALITÉ

Infrastructures et mobilités : répondre aux besoins de tous

9h30 à 10h30 SALLE FRATERNITÉ

Faire face aux difficultés d'accès aux soins

9h30 à 11h SALLE DÉMOCRATIE

Mieux appréhender la responsabilité juridique et financière des élus

10h à 12h SALLE LIBERTÉ

Quelle décentralisation?

10h30 à 12h SALLE FRATERNITÉ

Prévention en santé : la commune, un acteur incontournable en capacité d'agir

10h45 à 16h SALLE NATION

Rencontres des secrétaires généraux de mairie

11h15 à 12h30 SALLE ÉGALITÉ

Faire face au recul du trait de côte : les maires seuls au monde!

11h15 SALLE DÉMOCRATIE

Produire son énergie en boucle locale

14h à 17h LE GRAND FORUM SÉANCE SOLENNELLE DE CLÔTURE

• Interventions de André LAIGNEL et David LISNARD

 Allocution de Sébastien LECORNU, **Premier ministre**

POUR LES COMMUNES, LES COMMUNE

Le 107e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se tient les 18, 19 et 20 novembre 2025, au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris au pavillon 5. Il sera précédé le 17 novembre de la Rencontre des élus des Outre-mer à Issy-les-Moulineaux.

LE CONGRÈS A POUR THÈME « POUR LES COMMUNES, LIBERTÉ! »

À la veille des élections municipales prévues en mars 2026, les débats de ce congrès mettront en lumière les grandes priorités de la vie communale et intercommunale. Le thème retenu pour cette édition, « Pour les communes, liberté! », exprime une exigence et un appel. Exigence de donner aux communes les moyens d'exercer pleinement leurs responsabilités. Appel à défendre et à élargir l'espace de liberté indispensable à l'action publique locale, au service des habitants et des territoires.

La liberté pour les communes, c'est d'abord la capacité d'assurer la sécurité de leurs habitants en lien avec l'État, de lutter contre les trafics et la délinquance, mais aussi de promouvoir la prévention et la cohésion sociale.

C'est aussi la liberté d'agir face aux urgences écologiques : préparer les territoires aux événements climatiques extrêmes, développer les énergies renouvelables, maîtriser le foncier et organiser l'aménagement durable.

C'est encore la liberté de soutenir les familles, en assumant les nouvelles compétences en matière de petite enfance, en maintenant un maillage scolaire de proximité, en défendant l'accès aux soins et la prévention en santé. C'est la liberté de bâtir un projet culturel et sportif, facteur d'éducation et de vivre-ensemble.

La liberté des communes et de leurs intercommunalités, c'est enfin celle de disposer de ressources financières stables et équitables pour répondre aux attentes de leurs habitants, alors même que s'imposent des investissements massifs pour la transition écologique. Elle s'exprime également dans la reconnaissance du statut de l'élu local, condition d'un engagement démocratique renouvelé et d'un dialogue plus confiant avec les citoyens, notamment les plus jeunes.

En lien avec les associations départementales des maires, le Congrès fera fortement entendre la voix des élus locaux sur les nouvelles ponctions financières des collectivités territoriales à l'heure où communes et intercommunalités se retrouvent au cœur de contradictions budgétaire de l'action publique.

Ce Congrès sera aussi le moment de réaffirmer les principes et conditions pour une décentralisation efficace, au service des citoyens. Elle doit être repensée comme un véritable projet politique.

PROGRAMME DÉTAILLÉ



RENCONTRE DES ÉLUS D'OUTRE-MER

9H30

PALAIS DES CONGRÈS D'ISSY-LES-MOULINEAUX

INTERVENTIONS DE DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF ET DE NAÏMA MOUTCHOU, MINISTRE DES OUTRE-MER

DÉBAT

10H

PALAIS DES CONGRÈS D'ISSY-LES-MOULINEAUX

IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LES ÉLUS D'OUTRE-MER EN PREMIÈRE LIGNE

Face au changement climatique, aux risques naturels accrus et à la fragilité des écosystèmes, les maires et présidents d'intercommunalité d'Outre-mer sont en première ligne. À la croisée des urgences environnementales et des attentes des habitants (sécurité, enjeux sociaux, sanitaires, économiques...), ils portent des projets innovants de transition écologique et de protection de la biodiversité, adaptés à la réalité et à la spécificité de chaque territoire. Mais ces initiatives, souvent exemplaires, se heurtent à des défis qui les dépassent : intensification des événements climatiques extrêmes (cyclones, tempêtes tropicales, sécheresses, montée des eaux, développement des sargasses...), contexte financier contraint, environnement normatifinadapté, autant de facteurs exigeant une solidarité nationale forte.

- Face aux défis des changements climatiques et de la protection de la biodiversité, les maires en action.
- Quelles pistes de coopération pour mieux prendre en compte les effets du changement climatiques dans les Outre-mer?

ANIMÉ PAR

JEAN DUMONTEIL,

EN PRÉSENCE DE:

GUY GEOFFROY,

maire de Combs-la-Ville (77), vice-président de l'AMF

• EN PARTENARIAT AVEC :

LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER DU SÉNAT.

14430

PALAIS DES CONGRÈS D'ISSY-LES-MOULINEAUX

INTERVENTION DE MICHELINE JACQUES, PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER DU SÉNAT

DÉBAT

141

PALAIS DES CONGRÈS D'ISSY-LES-MOULINEAUX

SÉCURITÉ DANS LES COMMUNES D'OUTRE-MER

Les communes d'Outre-mer sont confrontées à une criminalité et une délinquance hors normes souvent liées au narcotrafic et à la prolifération des armes.

Le dernier rapport du Sénat sur l'insécurité en Outre-mer en dresse un tableau alarmant. Les maires, en première ligne face à ces graves troubles, doivent répondre aux attentes des citoyens en matière de sécurité alors qu'un « choc régalien » visant à maintenir l'ordre public de façon pérenne est attendu. Si l'État a déjà mis en place des actions encourageantes, les problématiques demeurent vives.

À travers ce débat, il s'agira pour les maires, aux côtés des parlementaires, de l'État, avec les forces de sécurité intérieure (FSI), d'examiner collectivement de nouvelles pistes de collaborations possibles face à ces enjeux majeurs. L'enjeu est de répondre aux attentes fortes des populations qui vivent l'insécurité au quotidien. Le débat permettra également de montrer les partenariats existants entre élus et force de l'ordre pour le maintien de la sécurité du quotidien et de la tranquillité publique. Un focus sera fait sur les prérogatives des polices municipales et de leur intégration dans l'écosystème de sécurité.

- L'insécurité et le narcotrafic dans les Outre-mer : un constat alarmant?
- Quels leviers d'action pour les maires et quelle coopération avec les services de l'État ?

ANIMÉ PAR :

MARIE-CHRISTINE PONAMALÉ,

EN PRÉSENCE DE:

JOËL BALANDRAUD.

maire d'Evron (53), vice-président de l'AMF



10H À 12H30 LE GRAND FORUM

LA PLACE DU MAIRE DANS LA SÉCURITÉ : **DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINOUANCE** À LA COORDINATION AVEC L'ÉTAT

À l'approche des prochaines élections municipales, les maires sont confrontés à une double pression en matière de sécurité. D'un côté, ils ont à répondre aux attentes toujours plus fortes de la population, de l'autre, l'État semble se départir d'une partie de ses prérogatives régaliennes en s'appuyant sur une responsabilisation croissante des

Dans ce contexte, une prise de recul est nécessaire pour analyser les dynamiques en cours, effectuer un tour d'horizon des prérogatives des maires et questionner leurs rôles dans le champ de la sécurité ainsi que leur interaction avec l'ensemble des autres acteurs concernés.

Par ailleurs, si l'État et les collectivités se coordonnent pour assurer la tranquillité et la sécurité publique, les contours de cette coordination restent flous et empiriques. Comment mieux coordonner les efforts de la commune, de l'État, des autres acteurs, pour plus d'efficacité et de lisibilité?

- Quel panorama de l'insécurité territoriale par les maires de France?
- Quel est le périmètre d'exercice des pouvoirs des maires ?
- Comment repenser la coopération opérationnelle entre les communes et l'État?

ANIMÉ PAR

JEAN DUMONTEIL,

journaliste

CO-PRÉSIDÉ PAR :

JEAN-PAUL JEANDON.

maire de Cergy (95), président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, co-président de la commission sécurité

FRÉDÉRIC MASOUELIER.

maire de Saint-Raphaël (83), président de la communauté urbaine Esterel Côte d'Azur, coprésident de la commission sécurité

10H À 12H SALLE LIBERTÉ

CULTURE ET SPORT : SIMPLES **VARIABLES D'AJUSTEMENT OU OUTILS DE COHÉSION SOCIALE?**

Les communes ont à cœur de promouvoir l'accès de tous aux activités culturelles et sportives, vecteurs d'éducation, d'émancipation, d'ouverture et de cohésion sociale, Malgré le caractère facultatif de ces services publics, leur fort engagement a permis, en lien étroit avec des associations très impliquées, de développer un tissu dense d'équipements et d'activités accessibles tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

La situation économique et les fortes contraintes budgétaires imposées par l'État mettent toutefois en difficulté les collectivités et les associations dans la poursuite de leur engagement dans ces deux domaines (réduction du nombre d'événements ou des heures d'ouverture des équipements, baisse des subventions...), pourtant essentiel dans un contexte social dégradé.

Alors que les pratiques culturelles et sportives tendent à se diversifier et à s'individualiser, les élus cherchent des solutions pour y répondre tout en favorisant le vivreensemble, ainsi que des leviers d'accompagnement notamment financiers.

- Les maires confrontés au risque de fragilisation des politiques culturelles et sportives.
- Les communes appelées à s'adapter à l'évolution des pratiques sportives et culturelles.

() EN PRÉSENCE DE :

MARINA FERRARI.

ministre des Sports

O-PRÉSIDÉ PAR :

NOËLLE CHENOT.

maire de Surzur (56), co-présidente de la commission Sport

DAVID LAZARUS,

maire de Chambly (60), co-président de la commission Sport

OLIVIER PEVERELLI,

maire du Teil (07), co-président de la commission Culture

FLORENCE PORTELLI.

maire de Taverny (95), co-présidente de la commission Culture



10H À 11H30 SALLE ÉGALITÉ

LEVER LES CONTRAINTES À LA MAÎTRISE **FONCIÈRE AU SERVICE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT**

Dans un contexte d'injonctions souvent contradictoires, des politiques entre elles (production de logements, réduction de la consommation foncière, développement de l'industrie, restauration de la nature, zones de compensation, etc.), l'accès au foncier représente un des principaux obstacles rencontrés par les maires et les présidents d'intercommunalité, dans l'exercice de leur

À travers plusieurs prises de parole et retours d'expérience, ce temps d'échange permettra d'aborder les outils de maîtrise foncière à disposition des communes et intercommunalités, afin de montrer comment les mobiliser et les utiliser dans un contexte de raréfaction du foncier et d'augmentation des coûts qui lui sont liés.

La disponibilité des opérateurs sur l'ensemble du territoire, le modèle économique de la construction, ainsi que les obstacles à lever y seront également discutés.

-) État des lieux de la maîtrise foncière : blocages et contraintes.
- Une mise en œuvre qui pose la question de l'anticipation à travers des stratégies territoriales spécifiques.

ANIMÉ PAR :

CHRISTOPHE ROBERT,

CO-PRÉSIDÉ PAR :

CATHERINE LHÉRITIER,

maire de Valloire-sur-Cisse, présidente de l'association des maires de Loires-et-Cher

VÉRONIQUE POUZADOUX.

maire de Gannat (03), présidente de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, présidente de l'Association des maires de l'Allier, vice-présidente de l'AMF, co-présidente de la commission Aménagement

THIERRY REPENTIN,

maire de Chambéry (73), président de la Communauté d'agglomération du Grand Chambéry, vice-président de l'AMF, co-président du GT Logement, Habitat, Hébergement, co-président de la commission Aménagement

SYLVAIN ROBERT,

maire de Lens (62), président de la Communauté d'agglomération de Lens - Liévin, co-président de la commission Aménagement



10H À 11H30 SALLE FRATERNITÉ

LA PLACE DES PERSONNES EN SITUATION **DE HANDICAP DANS LA COMMUNE**

Cette année, la loi du 11 février 2005 a fêté ses 20 ans. Ce texte fondateur a posé les bases d'une meilleure prise en compte du handicap dans la société, en imposant notamment des obligations en matière d'accessibilité universelle de l'environnement (des bâtiments, voirie, services numériques, école...). À l'heure où d'aucuns plaident pour une nouvelle loi et un renforcement des sanctions, les résultats de l'enquête menée par l'AMF, dévoilés à l'occasion du Congrès, permettront de dresser un état des lieux des avancées et des difficultés rencontrées par les communes et intercommunalités dans la prise en compte du handicap. Ce forum fournira également des clés pour construire un futur projet de mandat résolument tourné vers l'inclusion.

- L'accessibilité, comme condition de l'autonomie des personnes en situation de handicap.
- L'inclusion des personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie.

ANIMÉ PAR :

PHILIPPE POTTIÉE-SPERRY.

CO-PRÉSIDÉ PAR :

ISABELLE ASSIH.

maire de Quimper (29), maire référent Handicap

maire de Grigny-sur-Rhône (69), maire référent

10H À 13H SALLE MARIANNE

POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE, **SOBRE ET ADAPTÉ AUX CLIMATS ULTRAMARINS**

Dans ce forum, l'Etat au travers de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) reviendra sur les enjeux de l'innovation et de l'expérimentation, notamment dans les Outre-mer, pour adapter le secteur de l'aménagement aux défis induits par le changement climatique. Des élus ultramarins seront invités à intervenir pour partager leurs points de vue ainsi que des retours d'expérience dans la mise en place de projets d'aménagement durables et bioclimatiques.

- ▶En quoi l'urbanisme bioclimatique est-il un levier pour repenser les politiques d'aménagement des territoires
- ▶ Regard d'experts et/ou de praticiens.
- Duel est le rôle de l'élu pour encourager un aménagement durable et bioclimatique dans les Outre-mer?



10H À 12H SALLE DÉMOCRATIE

DIX ANS APRÈS LA LOI ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, RÉAFFIRMER LES ENJEUX LOCAUX

La loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire (ESS) qui a fêté ses dix ans l'année dernière définit l'économie sociale et solidaire comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ».

L'ESS rassemble les entreprises et organisations qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale. Acteur économique de poids, le secteur de l'ESS représente 10 % du PIB et près de 14 % des emplois privés en France. Il compte environ 200 000 entreprises et structures et 2,38 millions de salariés.

Cependant, malgré le rôle important de l'ESS, les crédits qui lui sont alloués continuent de baisser drastiquement.

Ce forum permettra ainsi de rappeler la nécessité de préserver les moyens d'action et financiers du secteur de l'ESS, en s'appuyant notamment sur des exemples concrets d'engagement par les communes, les intercommunalités et les citoyens en faveur de l'ESS.

- Comment éviter la fragilisation du secteur de l'économie sociale et solidaire ? Quelles solutions pour préserver et renforcer les moyens d'action et financiers des acteurs de
- Quel est l'engagement des communes et des intercommunalités en faveur de l'économie sociale et solidaire et comment le renforcer?



BRUNO LEPRAT.

journaliste



JEAN-MICHEL BUF,

maire de Blain (44), conseiller régional des Pays de la Loire, président du Conseil national de l'économie cir-

MOHAMED GNABALY.

maire de L'Île-Saint-Denis (93), vice-président de l'AMF

11H30 À 13H00 SALLE ÉGALITÉ

L'AFFIRMATION DE STRATÉGIES TERRITORIALES D'AGRIVOLTAÏSME

Devant la multiplication des projets, la production d'électricité à partir d'installations agrivoltaïques devient un enjeu majeur d'aménagement pour les communes et intercommunalités. Encadrée par l'article 54 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et le décret du 8 avril 2024, l'implantation de ces projets a récemment été conditionnée par le respect de plusieurs critères : elles doivent durablement contribuer à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole et apporter directement aux parcelles des services tout en garantissant une production agricole significative et un revenu durable.

Ces prérequis - complexes à appréhender et contrôler - ne préjugent toutefois pas d'une vision stratégique de long terme, à la croisée des enjeux de souveraineté alimentaire, de transformation des usages et de la production agricole, de développement des énergies renouvelables et de tension sur le foncier agricole dans un contexte de mise en œuvre de l'objectif ZAN. Mais surtout, les communes et intercommunalités ne peuvent en être écartées dans l'exercice de leurs compétences. Certaines se sont déjà inscrites dans des stratégies locales afin de garantir cette vision globale et de long terme. Elles interrogent désormais le partage de la valeur produite afin d'éviter les déséquilibres entre territoires, sécuriser la rémunération des agriculteurs, et garantir la préservation des terres agricoles.

- L'émergence d'une nouvelle activité à réintégrer dans les stratégies d'aménagement du territoire
- Comment remettre les élus au cœur des arbitrages sur ces projets?

O CO-PRÉSIDÉ PAR :

JOËL BALANDRAUD.

maire d'Évron (53), vice-président de l'AMF

FRÉDÉRIC LEVEILLÉ.

maire d'Argentan (61)

11H30 À 13H00 SALLE FRATERNITÉ

OUELLE ACTUALITÉ POUR LE STATUT DE L'ÉLU LOCAL?

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la démocratie locale, il est essentiel que les conditions d'exercice des mandats locaux reflètent les réalités et les défis auxquels sont confrontés les élus au quotidien, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre vie professionnelle, vie personnelle et engagement public.

À l'approche des élections municipales de mars 2026, et dans une volonté de renforcer l'engagement dans la vie locale, la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local – en cours d'examen – introduit des avancées majeures concernant l'exercice du mandat, avant, pendant et après celui-ci.

Ce forum a pour objectif d'analyser et de décrypter l'impact concret de ce nouveau texte sur la vie quotidienne des élus locaux, et ce, afin d'appréhender au mieux l'environnement dans lequel évolueront les futurs élus dès 2026.

ANIMÉ PAR :

CHRISTOPHE ROBERT,

iournaliste

CO-PRÉSIDÉ PAR :

CATHERINE LHÉRITIER.

maire de Valloire-sur-Cisse (41), présidente de l'Association des maires de Loir-et-Cher, co-présidente du groupe de travail sur les Conditions d'exercice des mandats locaux

BERTRAND HAUCHECORNE.

maire de Mareau-aux-Prés (45), secrétaire général adjoint de l'AMF



1ère phase de sélection



SALLE NATION



MERCREDI 19 NOV.

9H30 À 12H30 LE GRAND FORUM

ENGAGEMENT DES JEUNES ET RENOUVELLEMENT POLITIQUE EN 2026: ENJEUX, PERSPECTIVES ET OUTILS

Si l'engagement apparaît toujours d'une parfaite actualité dans la société française, le champ collectif est devenu moins prégnant et les institutions politiques n'en sont plus le réceptacle évident. L'engagement reste cependant bien présent autour d'actions citoyennes telles que s'impliquer pour une cause, s'engager dans l'associatif ou l'humanitaire.

La jeunesse de la Nation s'engage, quant à elle, de manière variée et souvent en dehors des cadres traditionnels. Les jeunes générations sont particulièrement actives sur les sujets qui touchent leur quotidien, tels que l'environnement, l'éducation et les inégalités sociales. Ils manifestent, signent des pétitions, s'engagent bénévolement et utilisent les réseaux sociaux pour faire entendre leur voix. Cette mobilisation se traduit par une participation accrue aux mouvements sociaux et aux initiatives locales, mais reste encore à construire dans la vie politique.

La défiance envers les institutions en est d'ailleurs l'un des principaux freins. Les jeunes s'abstiennent plus que proportionnellement et expriment des doutes sur la capacité des élections à changer réellement les choses.

Plusieurs initiatives locales montrent que les jeunes peuvent être activement impliqués dans la vie de la cité.

Ce débat en grand Forum s'appuiera sur une mise en perspective de l'engagement dans la société française et la place de la jeunesse, mais donnera également à voir des exemples d'actions, d'outils ou de démarches mobilisant les jeunes citoyens au profit d'une démocratie locale puissante et renouvelée.

- ▶État des lieux de l'engagement des jeunes et freins identifiés.
- ▶ Engagement des jeunes, quelles solutions?

ANIMÉ PAR:

JEAN DUMONTEIL. journaliste

O CO-PRÉSIDÉ PAR :

FLORENT ROSSI.

président de l'Association des jeunes élus de France (AJEF), adjoint au maire d'Auribeau-sur-Siagne (06)

MARION HOUETZ. maire de Jauiac (07)

CONCLUSION PAR :

JEAN-LOUIS BORLOO. ancien ministre d'Etat

9H30 À 11H | SALLE LIBERTÉ

SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE: UNE AMBITION FRAGILISÉE PAR DES MOYENS INSUFFISANTS

Dans le cadre d'une matinée dédiée aux familles : du service public de la petite enfance au maintien d'un maillage d'écoles en proximité, quels moyens et quels outils pour les communes et intercommunalités à destination des familles? En leur qualité de premiers acteurs de proximité, les maires sont le contact privilégié des familles qui les interpellent directement, dès le plus jeune âge de leurs enfants, pour trouver un mode d'accueil et les accompagner dans leur parentalité.

Autorités organisatrices de la politique d'accueil du jeune enfant, les communes ont de nouvelles compétences obligatoires à mettre en œuvre depuis le 1er janvier 2025. Or, ces nouvelles missions, qui s'imposent aux communes pour répondre aux besoins des familles, se font à hauteur de leurs moyens humains et financiers et sans un accompagnement suffisant de l'État.

Matinée ouverte avec la participation en ouverture d'un grand témoin pour évoquer la baisse de la natalité et donner quelques projections pour les années à venir.

- Les nouvelles missions confiées au bloc communal.
- ▶Une ambition fragilisée par des moyens humains et financiers insuffisants.

ANIMÉ PAR :

STÉPHANE MENU,

O-PRÉSIDÉ PAR :

CLOTILDE ROBIN

adjointe au maire de Roanne (42), vice-présidente de Roanne Agglomération, co-présidente du groupe de travail Petite enfance

DANIEL CORNALBA.

maire de l'Etang-La-Ville (78), co-président du groupe de travail Petite enfance

9H30 À 11H SALLE FRATERNITÉ

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: OPPORTUNITÉS ET VIGILANCE POUR LA GESTION PUBLIQUE LOCALE

Les outils basés sur l'intelligence artificielle (IA) peuvent être une opportunité pour les communes et des EPCI pour améliorer à la fois la gestion communale et intercommunale et la relation avec le citoyen. Toutefois, cette technologie prometteuse n'est pas sans soulever des inquiétudes qu'il s'agisse de l'environnement, de la protection et la qualité des données, de la cybersécurité, de la transparence des algorithmes utilisés, de l'impact sur les métiers...

C'est au travers de la présentation d'expériences de communes et d'EPCI qui l'utilisent déjà que la discussion s'engagera pour débattre de ses atouts et des points de vigilance dans sa mise en œuvre.

- Pappel des grandes lignes de l'IA et présentation de l'édition 2025 de l'Observatoire data publica « IA et territoires: après la découverte, les premiers choix ».
- Témoignages et points de vigilance.

ANIMÉ PAR :

SÉBASTIEN CÔTE.

iournaliste

CO-PRÉSIDÉ PAR :

PATRICK MOLINOZ

maire de Venarey-Les Laumes (21), co-président de la commission Numérique de l'AMF

MICHEL SAUVADE

maire de Marsac-en-Livradois (63), co-président de la commission Numérique de l'AMF

10H À 12H

SALLE ÉGALITÉ

PRÉPARER LA GESTION FINANCIÈRE **DU PROCHAIN MANDAT: LEVIERS ET OUTILS POUR LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS**

À partir d'informations sur les leviers fiscaux et financiers dont disposent les élus du bloc communal, ce forum vise à mettre en lumière les expériences de maires et de présidents d'intercommunalité qui ont engagé ou qui engagent un travail de diagnostic commun et de mise en perspective de leurs marges financières en vue de la préparation du prochain mandat.

Quels leviers fiscaux pour les maires et les présidents d'intercommunalité ? Comment définir une stratégie

- ▶ Retour sur les outils fiscaux et financiers à disposition des maires et des présidents d'intercommunalité.
- ▶Communes-intercommunalités : comment établir une stratégie commune ? Retours d'expériences et bonnes

ANIMÉ PAR :

CLÉMENT BOUSQUET,

expert en finances locales et consultant

CO-PRÉSIDÉ PAR :

ANTOINE HOMÉ.

maire de Wittenheim (68), co-président de la commission Finances et fiscalité locales et trésorier général de

EMMANUEL SALLABERRY.

maire de Talence (33), co-président de la commission Finances et fiscalité locales

10H À 12H | SALLE DÉMOCRATIE

PRÉPARER NOS COMMUNES AUX PROCHAINS ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

Face à la multiplication des événements climatiques extrêmes (pluviométrie importante, sécheresse, canicule...), les maires sont en première ligne pour protéger les populations et les biens des phénomènes d'inondation, des incendies, des cyclones et tornades, des mouvements alternatifs de retrait et de gonflement des sols..

Ce forum propose d'explorer les leviers concrets de la prévention des risques naturels, en croisant les retours d'expérience d'élus et apports d'experts. L'accent sera mis sur le rôle stratégique de l'aménagement du territoire et du foncier dans l'anticipation et l'adaptation au changement climatique, en lien avec les enjeux actuels (réduction des sources de financements, augmentation de la vulnérabilité, acceptabilité sociale...).

Une séquence indispensable pour outiller les décideurs locaux dans un contexte d'urgence climatique.

- Des communes éprouvées : quels enseignements tirés des événements passés?
- Des solutions : le rôle essentiel d'un projet de territoire intégrant les risques climatiques.

ANIMÉ PAR :

MICHEL BLEZE-PASCAU.

iournaliste

CO-PRÉSIDÉ PAR

maire de Mandelieu-la-Napoule (06), co-président du groupe de travail Prévention des risques et gestion des

ERIC MENASSI. .

maire de Trèbes (11), président de l'Association départementale des maires de l'Aude, co-président du groupe de travail Prévention des risques et gestion des crises



11H À 12H30 SALLE LIBERTÉ

BAISSE DÉMOGRAPHIQUE: QUELS IMPACTS POUR LA CARTE SCOLAIRE?

Dans le cadre d'une matinée dédiée aux familles: du service public de la petite enfance au maintien d'un maillage d'écoles en proximité, quels moyens et quels outils pour les communes et intercommunalités à destination des familles ? La baisse continue des effectifs dans les écoles maternelles et élémentaires (baisse de 560 800 élèves estimée entre les rentrées 2024 et 2029) et les contraintes budgétaires pressenties pour 2026 tendent à bousculer les équilibres de l'organisation du maillage scolaire.

Face à la nécessité de conserver une école de proximité pour répondre aux besoins des enfants et des familles, l'Éducation nationale et les maires doivent s'accorder sur une ambition commune en faveur de la réussite des enfants et une méthode partagée et concertée.

Le protocole d'accord signé par l'AMF avec la ministre de l'Éducation nationale doit donner aux élus une visibilité sur trois ans de l'évolution des effectifs et permettre de mieux anticiper les évolutions possibles du tissu scolaire, en concertation avec le Dasen. Ces réflexions doivent également intégrer les enjeux du parcours des enfants dès leur plus jeune âge dans un souci de cohérence pour les familles et d'aménagement équilibré du territoire.

- ▶Une nouvelle méthode de travail avec les maires sur la carte scolaire.
- ▶ Une carte scolaire cohérente avec le parcours des enfants, de la petite enfance à l'entrée au collège.



STÉPHANE MENU, journaliste

O-PRÉSIDÉ PAR :

ANTOINE JOUENNE,

adjoint au maire de Châtillon (92), co-président de la commission Éducation

FRÉDÉRIC LETUROUE.

maire d'Arras (62), co-président de la commission Éducation



14H À 16H

SALLE LIBERTÉ

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, CONSTRUIRE **SA STRATÉGIE DE MANDAT**

Les collectivités du bloc communal sont en première ligne pour assurer les missions de service public du quotidien. Elles doivent aussi porter les politiques publiques qui leur sont confiées en prenant en compte les objectifs nationaux et internationaux en matière de climat ou de biodiversité.

Stratégie nationale bas carbone (SNBC), Trajectoire d'adaptation au changement climatique (TRACC), Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), etc. De nombreuses mesures sont renvoyées aux collectivités par ces documents et nécessitent une ingénierie et des moyens dont elles ne sont pas toujours dotées.

Quelles sont les implications et notamment quelles obligations pour les communes ? Comment et avec quel accompagnement les mettre en œuvre ? Comment intégrer ces enjeux dans la stratégie du prochain mandat?

- SNBC, PNACC, TRACC: quels impacts pour les communes?
- Intégrer les objectifs de transition écologique dans la programmation de ses investissements.



AUGUSTIN AUGIER.

secrétaire général à la Planification écologique

O-PRÉSIDÉ PAR :

CHRISTIAN MÉTAIRIE,

maire d'Arcueil (94), co-président de la commission Transition écologique de l'AMF

JEAN-FRANÇOIS VIGIER,

maire de Bures sur Yvette (91), co-président de la commission Transition écologique de l'AMF

14H À 18H | SALLE ÉGALITÉ

ELECTIONS MUNICIPALES 2026 : BIEN PRÉPARER LE SCRUTIN ET ANTICIPER **LA SUITE**

À l'approche des élections municipales de mars 2026, ce forum propose d'apporter un éclairage complet sur trois aspects essentiels du processus électoral et ce, à la lumière des dernières évolutions législatives. Il vise à fournir des repères clairs et opérationnels pour anticiper sereinement chaque étape du processus électoral.

- Communication en période préélectorale et financement des campagnes
- Mode de scrutin pour les élections municipales de 2026
- Installation du nouveau conseil municipal à l'issue du scrutin de mars 2026



CHRISTOPHE ROBERT.

iournaliste

14H À 15H30 | SALLE FRATERNITÉ

DES COMMUNES CONFRONTÉES À UNE AGGRAVATION DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté s'est aggravée en France ces dernières années, avec une augmentation de plus d'un million du nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale entre 2019 et 2023. D'après l'enquête Cevipof pour l'AMF, l'action sociale se hisse ainsi au deuxième rang des domaines à renforcer en cas d'augmentation des recettes communales (20 % des répondants prêts à en faire une

Dans un contexte marqué, d'une part, par une évolution et une diversification sans précédent des besoins sociaux, en plus de l'augmentation de ceux-ci, et, d'autre part, par une réduction des movens des collectivités locales. les communes agissent à hauteur de leurs moyens pour promouvoir des actions répondant aux besoins de la population et favorisant l'autonomie des personnes par des réponses globales et concertées avec l'ensemble des

- Des besoins d'aides et d'accès aux droits accrus.
- De nouveaux publics.



STÉPHANE MENU

journaliste

OUVERTURE PAR :

NICOLAS DUVOUX.

président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

O CO-PRÉSIDÉ PAR :

LUC CARVOUNAS,

maire d'Alfortville (94), co-président de la commission des Affaires sociales

MARYLÈNE MILLET,

maire de Saint-Genis-Laval (69), co-présidente de la commission des Affaires sociales

14H À 15H30 | SALLE DÉMOCRATIE

OUELLE PLACE POUR LES EPCI DANS LE DÉBAT DES MUNICIPALES?

Alors que s'engage la troisième campagne aux élections municipales et communautaires - les élus intercommunaux étant désignés plus directement depuis 2014, cette séquence vise à questionner la place de l'intercommunalité dans ce rendez-vous démocratique.

La campagne 2026, fera-t-elle émerger davantage de visibilité pour l'intercommunalité ? Pourquoi ne parle-t-on pas davantage des intercommunalités et de leurs projets dans la campagne ? Quelle acceptabilité politique de l'intercommunalité?

L'intercommunalité s'est pourtant bien installée dans le paysage institutionnel. Dotée de compétences étendues et de moyens conséquents, elle constitue aujourd'hui un centre de décision dans de nombreux domaines de l'action publique locale. Les habitants reconnaissent davantage les services publics portés par leur intercommunalité, qui peut devenir parfois un de leur principal interlocuteur dans leur vie quotidienne. Dès lors, comment envisager une campagne électorale sans mettre en lumière le rôle central qu'elle joue, notamment sur des enjeux comme la transition écologique, le développement économique et l'emploi, le logement, les transports-mobilités, la santé, autant de thématiques au cœur des compétences intercommunales? La campagne, ne devrait-elle pas aussi être l'occasion d'un effort de pédagogie, pour renforcer la compréhension des citoyens quant aux responsabilités respectives de l'intercommunalité et des communes?

Les élections des exécutifs intercommunaux, souvent perçues comme le « 3e tour des municipales », sontelles de nature (et en capacité) à intégrer la campagne et la dynamique électorale ? Et quelles en seraient les conséquences sur l'organisation des communautés, leur mode de gouvernance, ainsi que les relations entre intercommunalité et communes, ville-centre et communes périphériques?

- La campagne 2026 fera-t-elle émerger davantage de visibilité pour l'intercommunalité?
- Comment installer l'intercommunalité dans une logique démocratique post élections?



PHILIPPE POTTIÉE-SPERRY,

journaliste

GRAND TÉMOIN :

DAVID DJAÏZ,

essayiste, enseignant à Sciences Po

O-PRÉSIDÉ PAR :

STÉPHANIE GUIRAUD-CHAUMEIL,

maire d'Albi (81), présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, co-présidente de la commission Intercommunalité

SÉBASTIEN JUMEL,

président de la communauté d'agglomération de la Région Dieppoise (76)



14H30 À 17H30 LE GRAND FORUM

L'ACCÈS AUX AIDES ET À L'INGÉNIERIE **POUR LES TERRITOIRES RURAUX:** S'ORGANISER POUR EN BÉNÉFICIER

L'accès aux aides et à l'ingénierie est déterminant afin de permettre aux communes rurales de développer des projets, pour maintenir un tissu économique dynamique. une qualité de vie satisfaisante pour leurs habitants, ou encore pour participer aux transitions en cours (écologique, énergétique, climatique, économique, foncière...).

Cependant, les communes rurales rencontrent souvent des difficultés pour accéder aux ressources financières et aux expertises nécessaires. Les aides sont souvent insuffisantes ou inadaptées, ce qui les empêche de bénéficier pleinement des opportunités de développement qu'implique leur projet de territoire.

Le renforcement de la coordination des ingénieries publiques au plus proche des besoins des communes et intercommunalités rurales, la pérennisation des financements (État, départements, régions, Fonds européens) et l'organisation des communes et des intercommunalités sont les enjeux principaux pour 2026, afin que les élus ruraux puissent mener à bien les projets essentiels au développement de leurs territoires qu'ils auront à cœur de démarrer dès le début du mandat.

Ce débat aura pour objectif de donner des exemples concrets d'ingénierie technique (logement, entretien des réseaux d'eau) ou financière qui fonctionnent et d'identifier les outils dont disposent les communes et intercommunalités rurales à courte et plus longue échéance.

- Adapter les politiques publiques et les programmes et aides nationales aux besoins locaux
- Mettre en œuvre des partenariats durables pour accompagner les projets.

ANIMÉ PAR :

JEAN DUMONTEIL, iournaliste

O-PRÉSIDÉ PAR :

maire de Vorey-sur-Arzon (43), co-présidente de la commission Communes et territoires ruraux

KARINE GLOANEC-MAURIN,

présidente de la communauté de communes des Collines du Perche (41), co-présidente de la commission Communes et territoires ruraux



15H30 À 17H SALLE MARIANNE

CONSTATS ET PERSPECTIVES POUR LES FINANCES DU BLOC COMMUNAL EN ILE-**DE-FRANCE**

ONFÉRENCE-DÉBAT PRÉSIDÉE PAR :

GUY GEOFFROY,

président de l'AMF77, vice-président de l'AMF

MOHAMED GNABALY,

Président de l'AMF93, vice-président de l'AMF.

GRANDS TÉMOINS :

THOMAS ROUGIER,

secrétaire général de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales

VALENTIN SAUQUES.

Chargé d'études Finances locales à l'Institut Paris région, auteur du rapport « Collectivités franciliennes : des finances sous tension, un investissement qui résiste - Institut Paris Région ».

15H45 À 17H15 | SALLE FRATERNITÉ

LES GENS DU VOYAGE : BILAN ET PERSPECTIVES DE LA LOI BESSON

25 ans après l'adoption de la loi Besson 2 du 5 juillet 2000, instaurant les règles d'accueil et d'habitat des populations itinérantes. l'heure est au bilan pour les maires et les présidents d'intercommunalité. L'empilement législatif a suivi trois voies principales : une volonté de mieux inclure ces populations, une volonté de mieux lutter contre les troubles à l'ordre public et une réorganisation territoriale pour la gestion de l'accueil et de l'habitat. Force est de constater que la situation ne s'améliore pas aussi bien qu'espérée. Les installations illicites sont toujours aussi nombreuses. Le bloc communal répond à la hauteur de ses moyens aux obligations de création d'équipements malgré les difficultés engendrées par la maintenance des aires, le manque de réserve foncière, la mobilisation des opérateurs pour la construction de ces équipements et la disparition du soutien financier de l'Etat. Dans ce contexte, comment repenser la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage et de lutte contre les installations illicites par ceux qui sont aux prises directes avec la réalité?

- Ouelle évaluation de la politique publique menée depuis 25 ans?
- Quelles perspectives pour la loi Besson?

ANIMÉ PAR :

HENRI WEILL, journaliste

CO-PRÉSIDÉ PAR :

PHILIPPE BUISSON.

maire de Libourne (33), président de la communauté d'agglomération du libournais, co-président du groupe de travail Gens du voyage

PATRICK DELEBARRE,

maire de Bondues (59), co-président du groupe de travail Gens du voyage

15H45 À 17H30 SALLE DÉMOCRATIE

LA POLITIQUE DE LA VILLE : ENTRE **AVENIR INCERTAIN ET ENJEUX DE COHÉSION NATIONALE**

Dans un contexte de hausse du nombre de quartiers prioritaires et du nombre d'habitants, les maires dénoncent les baisses budgétaires et le dévoiement d'une politique de la ville qui ne complète plus le droit commun, mais qui le

Ils plaident pour une réelle ambition en matière de politique de la ville et pour une politique d'égalité territoriale devant garantir l'accès aux services publics par les habitants des

Quels outils permettent aux maires de s'assurer de l'atterrissage des moyens dans les quartiers?

Comment garantir localement l'équité territoriale tout en prenant en compte les spécificités des quartiers prioritaires?

- Des moyens attribués aux quartiers prioritaires insuffisants par rapport au droit commun et aux besoins de la population.
- ▶Un accès insuffisant aux services publics et aux droits qui fragilise la cohésion sociale.

ANIMÉ PAR :

STÉPHANE MENU,

journaliste

O-PRÉSIDÉ PAR :

CATHERINE ARENOU. maire de Chanteloup-les-Vignes (78),

HÉLÈNE GEOFFROY,

maire de Vaulx-en-Velin (69)

16H15 À 17H30 SALLE NATION

COOPÉRER POUR MIEUX GÉRER: OUELS LEVIERS FINANCIERS À LA MAIN DES ÉLUS LOCAUX POUR FAIRE FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ?

Quelle que soit la situation politique et institutionnelle française, la prise en compte des évolutions climatiques reste une nécessité. Au regard de leurs compétences, les collectivités locales sont en première ligne pour répondre aux besoins des populations.

En réponse à la réduction de l'accompagnement financier de l'Etat et dans un contexte budgétaire et financier tendu, les collectivités s'organisent entre elles, aux échelles multiples de leurs responsabilités (transports, alimentation, déchets, aménagement ...).

Cette coopération se fait à bas bruit et prend des formes très variées devant être explorées.

L'Agence France locale (AFL), la banque des collectivités locales a initié une étude avec le CNFPT-INET pour analyser le volet financier de ces actions coordonnées et partagées entre collectivités locales. Ce forum sera l'occasion d'illustrer les débats actuels sur le financement via des coopérations entre collectivités locales des mesures d'atténuation et d'adaptation des territoires.

FORUM ORGANISÉ PAR :

L'AGENCE FRANCE LOCALE

17H30 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

TABLE COMMUNE(S): APÉRITIF DES TERROIRS

Offert par l'association nationale des industries alimentaires (ANIA), les Vignerons Indépendants et le Marché Internationa de Rungis



LES ATELIERS DES AGORAS 1

Est-il encore possible de mobiliser les fonds européens en fin de mandat?

L'engagement de la Police nationale contre le narcotrafic

La lutte contre les atteintes aux élus : une priorité nationale. Élus et justice : informer et accompagner

Transformation des cimetières : nouvelles pratiques, nouveaux usages

Présentation du kit pédagogique de l'ANCT sur les valeurs de la République et de la laïcité

Animer et fédérer une équipe municipale, une mission sur six ans

Blanchiment, contrefaçon et économie locale : comprendre le fléau pour mieux agir

LES ATELIERS DES AGORAS 2

La gestion des déchets et dépôts sauvages par le CESAN

Quelle place pour les AOC dans les dvnamiques locales?

12H00 À 12H30

Le grand quiz des Maires de France -2ème phase de sélection

Anticiper, convaincre et trouver un assureur: réussir la rédaction de son cahier des charges

15H00 À 16H00

ENSP-RAID: gestion des comportements agressifs et désescalade des conflits (avec un module de réalité virtuelle)

Agir ensemble pour le développement économique de son territoire (avec CCI France)

Le grand quiz des Maires de France – 3ème phase de sélection

POINTS-INFO

9H30 À 11H30 SALLE NATION

INFRACTIONS AUX RÈGLES D'URBANISME, COMMENT LES **SANCTIONNER?**

O CO-PRÉSIDÉ PAR :

VÉRONIQUE POUZADOUX.

maire de Gannat (03), co-présidente de la commission Aménagement

SYLVAIN ROBERT.

maire de Lens (62), co-président de la commission Aménagement

10H00 À 11H00

SALLE MARIANNE

ATELIER MAIRIE 2000: LE BIOMÉTHANE, LEVIER D'ÉCONOMIE **CIRCULAIRE TERRITORIALE**

11H15 À 12H30 SALLE FRATERNITÉ

CYBERSÉCURITÉ: QUELLES **OBLIGATIONS, QUELLE PROTECTION FACE AUX MENACES CROISSANTES?**

O CO-PRÉSIDÉ PAR :

PATRICK MOLINOZ.

maire de Vénarey-Les Laumes (21), co-président de la commission Numérique de l'AMF

MICHEL SAUVADE.

maire de Marsac-en-Livradois (63), co-président de la commission Numérique de l'AMF

11H15 À 12H30

SALLE MARIANNE

ATELIER FONPEL FIN DE MANDAT OU NOUVEAU MANDAT: COMMENT BIEN ÉPARGNER POUR SA RETRAITE D'ÉLU LOCAL, **QUELS NOUVEAUX SERVICES?**

14H30 À 16H SALLE NATION

LES NOUVEAUX MOYENS DE **PAIEMENT**

Élargir l'offre de paiement au service des usagers: une opportunité pour les collectivités

PRÉSIDÉ PAR :

EMMANUEL SALLABERRY.

maire de Talence (33), co-président de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF

16H15 À 17H15 SALLE LIBERTÉ

L'ANNEXE ENVIRONNEMENTALE

O CO-PRÉSIDÉ PAR :

ANTOINE HOMÉ.

maire de Wittenheim (68), co-président de la commission Finances

JEAN-FRANÇOIS VIGIER,

maire de Bures-sur-Yvette (91) co-président de la commission Transition écologique



JEUDI 20 NOV.

9H30 À 12H30 LE GRAND FORUM

FINANCES LOCALES : ENTRE PRIORITÉS NATIONALES ET URGENCES LOCALES, LE **GRAND ÉCART**

Alors que les ressources et les marges de manœuvre locales ne cessent d'être attaquées, les collectivités territoriales font face à une double exigence : maintenir un haut niveau de services publics de proximité tout en contribuant aux priorités nationales, au premier rang desquelles figure la transition écologique.

Cette dernière, pourtant essentielle pour répondre aux défis climatiques et environnementaux, nécessite des investissements massifs et durables. Pour répondre aux objectifs de neutralité carbone de la France à 2050, inscrits dans la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et qui sont très élevés, les communes et intercommunalités devraient investir 19 milliards d'euros par an en moyenne jusqu'en 2030. Or, leurs marges financières sont de plus en plus restreintes, fragilisant voire compromettant leur capacité d'action de manière générale et par conséquent l'atteinte de nos objectifs nationaux et internationaux.

Dès lors, une question est devenue incontournable pour les acteurs locaux et se posera avec d'autant plus d'acuité avec le début du nouveau mandat : comment concilier la participation active aux objectifs nationaux, notamment écologiques, avec la nécessité de répondre aux besoins quotidiens des populations dans un contexte de contraintes budgétaires nationales et locales sans précédent ?

Il s'agit d'ouvrir le débat sur la répartition des responsabilités et des movens, à l'heure où communes et intercommunalités se retrouvent au cœur des contradictions budgétaires de l'action publique, et plus encore dans la perspective des prochains projets de lois de finances.

- Les tendances pour 2025, une année extrêmement rude pour les finances des collectivités
- Actualités du PLF pour 2026 : les impacts récessifs des orientations du gouvernement
- Les collectivités empêchées d'assumer leur rôle en matière de financement de la transition écologique

ANMIÉ PAR :

JEAN DUMONTEIL. journaliste

CONCLUSION PAR :

GÉRARD LARCHER. Président du Sénat

O-PRÉSIDÉ PAR :

maire de Wittenheim (68), trésorier de l'AMF, coprésident de la commission Finances et fiscalité locales

EMMANUEL SALLABERRY,

maire de Talence (33), co-président de la commission Finances et fiscalité locales

9H30 À 11H SALLE ÉGALITÉ

INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉS: RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS

À moins d'un an des élections municipales, les récentes conclusions de la conférence Ambitions France Transports, centrées exclusivement sur les routes nationales non concédées, font l'impasse sur 65,5% des infrastructures routières gérées par le bloc communal et indispensables à la vie quotidienne. Par ailleurs, les résultats de l'enquête nationale menée par l'AMF et Intercommunalités de France appellent à la plus grande vigilance et alertent le Gouvernement sur l'enclavement des zones peu denses face à l'absence de service de mobilité.

Comment, pour le mandat 2026-2032, définir une feuille de route durable qui intègre l'ensemble des infrastructures routières et garantit une offre de mobilité répondant aux besoins aussi bien urbains que ruraux?

- Routes, ponts, voiries : angle mort des politiques de
- ▶Repenser les politiques de transport en donnant au bloc communal les moyens d'agir.



JULIE MERCKLING, iournaliste

O-PRÉSIDÉ PAR :

FRÉDÉRIC CUILLERIER

maire de Saint-Ay (45), co-président de la commission Transports, mobilité, voirie

SYLVAIN LAVAL.

maire de Saint-Martin-le-Vinoux (38) co-président de la commission Transports, mobilité, voirie

9H30 À 11H SALLE DÉMOCRATIE

MIEUX APPRÉHENDER LA **RESPONSABILITÉ JURIDIQUE ET** FINANCIÈRE DES ÉLUS

Les élus sont soumis à un certain nombre de principes et d'obligations déontologiques, tels que l'obligation d'exercer ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité ou encore de l'obligation de prévenir et faire cesser les conflits d'intérêts.

Le risque pénal chez les élus constitue un enieu maieur. L'inflation des normes dans les champs de compétences locales dont les élus sont chargés (urbanisme, sécurité, environnement, santé, police, établissements recevant du public, marchés publics...) contribue à entretenir une insécurité juridique. Les transferts de compétences ajoutent parfois de la complexité (à l'instar de la GEMAPI par exemple). L'arsenal législatif en matière de prévention des délits de probité est complexe, le périmètre des terrains à risque est large (Commande publique, urbanisme, subventions, ressources humaines...).

Malgré les dernières évolutions législatives portant sur le délit de prise illégale d'intérêts et le conflit d'intérêt, les élus demeurent exposés au risque pénal, dans l'exercice de leur fonction, lorsqu'ils représentent leur collectivité au sein d'organismes extérieurs (associations, entreprises publiques locales, offices du tourisme...).

Les élus se doivent d'être vigilants et exemplaires, et la quasi-totalité d'entre eux s'y emploient, tant par conviction personnelle et par conscience des risques qu'ils encourent. C'est la condition indispensable d'une gestion saine des deniers publics, de la protection de la réputation des élus mais aussi de la confiance des citoyens dans l'action publique locale. Aussi faut-il entendre leur inquiétude et leur vigilance sur les effets de toute forme d'accusation collective mettant injustement en cause leur probité.

Par ailleurs les réformes récentes, et les décisions de la Cour des Comptes en matière de responsabilité financière des gestionnaires publics, inquiètent les élus et leurs agents et sont encore insuffisamment connues.

- Responsabilité pénale : une évolution législative attendue.
- ▶ Responsabilité financière : des risques contentieux accrus pour les élus.



BRUNO LEPRAT.

iournaliste

GRAND TÉMOIN

CHRISTIAN VIGOUROUX.

président de section honoraire au Conseil d'Etat

O-PRÉSIDÉ PAR :

RAFIKA REZGUI

maire de Chilly Mazarin (91), vice-présidente de l'AMF

FRÉDÉRIC MASQUELIER,

maire de Saint-Raphaël (83)

10H À 12H SALLE LIBERTÉ

OUELLE DÉCENTRALISATION?

Avant de n'être plus qu'un simple débat sur la répartition des compétences et ses moyens afférents, l'intention décentralisatrice était avant tout, en rapprochant la décision du citoven, une réelle ambition d'efficacité et de démocratisation des politiques publiques, à travers la proximité avec ses représentants, mais également du lien entre fiscalité et action publique et de la capacité du citoven à peser sur les orientations, au moins à chaque élection.

Dans un contexte marqué par une tendance recentralisatrice, un affaiblissement de l'État dans les départements et un déficit public croissant qui remet en question l'efficacité des dépenses publiques, il est évident que l'élan initial donné aux collectivités locales par les différentes lois de décentralisation s'est essoufflé. Pire encore, face à des difficultés à gérer ses propres choix, certains parleraient de ses propres erreurs, les administrations centrales et les ministères, n'ayant jamais totalement accepté la décentralisation, ont organisé un «match retour». Ce mouvement s'appuie sur un État de plus en plus normatif, un assèchement de l'autonomie fiscale et financière, et une mise en cause publique des compétences et des responsabilités des collectivités territoriales notamment dans les dérives des comptes

Convaincus, que les collectivités locales sont la solution et non le problème, il est temps de dessiner les contours d'un nouveau mouvement décentralisateur. La décentralisation doit être ainsi repensée non pas comme un simple transfert de compétences, mais comme un véritable projet politique souhaitant renouer avec le contrat social aujourd'hui affaibli. C'est à cette condition que les collectivités locales pourront pleinement jouer leur rôle de levier de développement, de réponses aux défis du moment notamment de transition écologique et de cohésion sociale.

- ▶Une décentralisation sous tension (état des lieux) : échec et complexification.
- Quelles propositions concrètes (marges de manœuvre) pour une décentralisation plus efficace ? Quelle place et enjeux pour les citoyens?



ARIANE CRONEL,

journaliste

O-PRÉSIDÉ PAR :

maire de Bourg-en-Bresse (01), président de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-

GUY GEOFFROY,

maire Combs-la-Ville (77), vice-président de l'AMF, président de l'Association des maires de Seine-et-Marne

10H30 À 12H SALLE FRATERNITÉ

PRÉVENTION EN SANTÉ: LA COMMUNE. **UN ACTEUR INCONTOURNABLE EN CAPACITÉ D'AGIR**

La prévention en santé est un facteur indéniable de réduction, à terme, du recours aux soins. De plus, 70 % des déterminants de la santé dépendent de facteurs sociauxéconomiques et environnementaux et l'accès à une offre de soins seulement à hauteur de 15 %. Au regard de leurs compétences, de leur approche décloisonnée, de leur capacité à faire travailler de concert l'ensemble des acteurs. mais aussi de leur connaissance fine de la population, les maires sont en capacité d'agir à de multiples titres en matière de prévention avec une attention particulière envers les publics dits fragiles.

Agir positivement sur les déterminants de la santé.

Prévenir et dépister.

O-PRÉSIDÉ PAR :

maire de Douai (59), co-président de la commission

CLAIRE PEIGNÉ.

maire de Morancé (69), présidente de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité Rhône et Métropole de Lyon, co-président de la commission Santé

11H15 À 12H30 SALLE ÉGALITÉ

FAIRE FACE AU RECUL DU TRAIT DE CÔTE: LES MAIRES SEULS AU MONDE!

Il faut le réaffirmer : le bloc communal littoral ne pourra pas payer seul le recul du trait de côte, phénomène aggravé par le réchauffement climatique et la récurrence d'autres évènements majeurs tels que la submersion marine et les inondations. Les élus et l'ensemble des acteurs se sont accordés pour acter la demande selon laquelle le recul du trait de côte doit relever d'une stratégie nationale assise sur un financement pérenne relevant de la solidarité nationale, versé sur un fonds spécifique qui serait géré conjointement par des représentants des élus locaux et des représentants de l'État. Aujourd'hui, la liste des communes concernées par le décret-liste du 29 avril 2022 n'est pas figée et sera évolutive, nombre de communes décidant de plus, sans attendre leur inscription ou vouloir le faire, de réaliser leur propre diagnostic et de s'engager dès à présent dans des stratégies locales de renaturation ou de recomposition du

Conscientes des enjeux majeurs et des responsabilités qui pèsent sur elles, la question de leur capacité à agir devient prioritaire, et sans financements à la hauteur des besoins urgents liés au réaménagement de ces zones, ce sont les habitants du littoral et le secteur économique qui en seront redevables. Le PLF 2026 doit maintenant apporter des réponses donnant une vision pluriannuelle aux stratégies locales. Ce forum visera à objectiver les besoins et dresser l'impact à venir de l'inaction.

- Etat des lieux d'une responsabilité pesant sur les communes touchées par l'érosion.
- Quels moyens prévus alors que le gouvernement s'engage dans un programme d'action ambitieux au titre du 3^e Plan national d'adaptation au changement climatique.

ANIMÉ PAR :

CHRISTOPHE ROBERT.

iournaliste



DOMINIOUE CAP.

maire de Plougastel-Daoulas (29), président de l'Association des maires du Finistère, co-président du groupe de travail Littoral

JEAN-CHARLES ORSUCCI.

maire de Bonifacio (2B), président de l'ANEL

10H45 À 16H SALLE NATION

LES RENCONTRES DES SECRÉTAIRES **GÉNÉRAUX DE MAIRIE**

Après l'organisation de quatre rencontres régionales, à Dignes, Colmar, Brest et Le Teich depuis 2023, l'AMF en partenariat avec le CNFPT a souhaité consacrer une rencontre nationale des secrétaires généraux de mairie lors du 107° Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité. Quatre années après la publication des 26 propositions de l'AMF pour la revalorisation et l'attractivité du métier de secrétaire de mairie et deux années après celle de la loi nº 2023-1380 du 30 décembre 2023, cette rencontre a pour but de de faire un bilan des évolutions et partager l'état de réflexion vis-à-vis du métier de secrétaire général de mairie tant concernant les compétences que le statut.

Plusieurs moments viendront rythmer cette journée.

La matinée sera consacrée aux débats avec deux tables rondes sur l'évolution de ce métier et les besoins qui en découlent, et sur l'ensemble des évolutions législative et réglementaire. Elles permettront de mettre en avant ce qui fait consensus, les éléments qui font encore débat, les évolutions réglementaires attendues et leur impact concret, vus par les acteurs concernés sur le terrain. L'aprèsmidi sera consacré à un webinaire portant sur l'actualité juridique des petites et moyennes collectivités.

ANIMÉ PAR :

FRANÇOIS MEYER



10H45 Propos introductif des « Grands témoins »



MIIRIFILE FARRE

maire de Lampertheim (67), secrétaire générale de

YOHANN NEDELEC.

adjoint au maire de Brest (29), président du CNFPT

10H50 Présentation de l'étude « Conditions de travail des secrétaires généraux de mairie, développement du réseau départemental »



OLIVIER DUCROCO.

président de l'ANDCDG

Table ronde 1: « Les contours du métier de secrétaire général de mairie »

Table ronde 2: « Le cadre juridique du métier de secrétaire général de mairie »

Depuis les 26 propositions de l'AMF en 2021, le cadre juridique applicable aux secrétaires généraux de mairie a fait l'objet de nombreuses évolutions notamment à travers la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 et ses quatre décrets d'application du 17 juillet 2024. Cette table ronde aura pour objet de revenir sur cette réforme, de dresser un premier bilan de sa mise en œuvre et d'envisager de nouvelles pistes de réflexion.

Synthèse des échanges par les « Grands témoins »

14H00 Regards croisés sur l'actualité juridique des petites et moyennes collectivités

Animation du webinaire par le CNFPT

12H30 SALON DÉCENTRALISATION

BUFFET DES MAIRES OFFERT PAR LE GROUPE LA POSTE ET LA BANQUE POSTALE



Transfrontalier: comment aller plus loin dans ses proiets?

AGORA 1

AGORA 1

La gestion des incivilités, une sensibilisation par les négociateurs du GIGN

Quels outils de prévention de la délinquance pour les maires?

AGORA 1

AGORA 2

L'action de la Police nationale dans la sécurité au quotidien

AGORA 2

Les enfants au cœur des violences intrafamiliales

AGORA 2

Le Grand Quiz des Maires de France -**Finale**

POINT-INFO

9H30 À 10H30 SALLE FRATERNITÉ

FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS

O CO-PRÉSIDÉ PAR :

FRÉDÉRIC CHEREAU.

maire de Douai (59), vice-président de l'AMF, co-président de la commission Santé

CLAIRE PEIGNÉ.

maire de Morancé (69), présidente de l'Association des maires Rhône et Métropole de Lyon, co-présidente de la commission Santé

POINT-INFO 11H15 À 12H15 SALLE DÉMOCRATIE

PRODUIRE SON ÉNERGIE EN **BOUCLE LOCALE**

PRÉSIDÉ PAR :

CHRISTIAN MÉTAIRIE.

maire d'Arcueil (94), vice-président de l'AMF, co-président de la commission Transition écolo-

EN PARTENARIAT AVEC :

LA FNCCR



20

LES PARTENAIRES DU 107^E CONGRÈS

EN PARTENARIAT PRESSE AVEC:











AVEC LE SOUTIEN DE:

















PLAN D'ACCÈS





CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Pavillons 5.1 & 5.2

Accès réservé aux adhérents de l'AMF inscrits au congrès.

ACCUEIL CONGRESSISTES Entrée Pavillon 5

SALON DES MAIRES

Pavillons 2.2 & 2.3 • Énergie & Climat

SALON DE LA BIODIVERSITÉ

Pavillon 3

- Développement Attractivité & Cohésion Territoriales Numérique & Connectivité Transport & Mobilités

- Santé, Social, Enfance & Vivre ensemble
 Culture, Loisirs & Événements

SALON DES SPORTS ET DU GÉNIE ÉCOLOGIQUE **& PARASPORTS**

Pavillon 6

23 22

du 17 au 20 novembre 2025



RETROUVEZ ICI LE PROGRAMME COMPLET



ET TÉLÉCHARGEZ **L'APPLICATION CONGRÈS DES MAIRES**



amf@amf.asso.fr 📞 01 44 18 14 14





01 44 18 14 15

